

Lundi 11 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 11 mai 2026 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-05-222

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de paiement de coûts supplémentaires pour le contrat d'entretien général du Centre socioculturel.
4. Inscription d'un représentant municipal à une journée technique en gestion des matières résiduelles le 21 mai 2026.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-223

AUTORISATION DE PAIEMENT DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-283 du conseil municipal octroyant un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel pour la période du 11 août 2025 au 10 août 2026 à Nettoy-Pro au montant estimé de 42 494,76 \$ incluant les taxes selon une estimation du nombre d'heures nécessaires basée sur les données de fréquentation antérieures aux travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT que le Centre socioculturel a repris ses opérations à la suite d'importantes rénovations, dans un contexte comportant des incertitudes quant à la fréquentation réelle des installations;

CONSIDÉRANT que la fréquentation observée depuis la reprise des activités s'avère supérieure aux estimations initiales ayant servi à établir le montant du contrat;

CONSIDÉRANT que cette hausse de l'achalandage nécessite la prestation de services additionnels afin d'assurer la continuité, la qualité et la sécurité des services offerts à la clientèle;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur du Service des loisirs en date du 1^{er} mai 2026 estimant le nombre d'heures supplémentaires requises pour l'entretien général d'ici le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coûts est directement attribuable à des besoins opérationnels supplémentaires et non à une mauvaise gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de coûts supplémentaires au montant de 34 790,70 \$ incluant les taxes à l'entreprise Nettoy-Pro afin de couvrir les services supplémentaires qui seront nécessaires d'ici le 10 août 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-224

INSCRIPTION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UNE JOURNÉE TECHNIQUE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LE 21 MAI 2026.

CONSIDÉRANT les correspondances datées du 12 mars 2026 et du 27 mars 2026 de Co-éco invitant la Ville, en partenariat avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et la MRC de Kamouraska, à participer à une journée technique en gestion des matières résiduelles de la MRC le 21 mai 2026 à Kamouraska, y incluant une visite des installations de traitement à Cacouna et à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Alain Potvin, conseiller d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Monsieur Alain Potvin, conseiller, pour assister à une journée technique en gestion des matières résiduelles qui se tiendra à Kamouraska, à Rivière-du-Loup et à Cacouna le 21 mai 2026, d'autoriser le remboursement de ses frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur et d'autoriser le remboursement des frais de repas au coût de 18,11 \$ à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-05-225

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2026-05-226

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alain Potvin

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 07.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière